

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1660

7 août 2007

### SOMMAIRE

Agence Fonseca Immobilier Luxembourg .....	79639	Lehwood Operations S.à. r.l. ....	79650
Aquarius Media S.à.r.l. ....	79638	Lehwood Ventures S.à. r.l. ....	79667
Arholma S.à r.l. ....	79665	Le Journal de Léon Sàrl ....	79663
Aspius Holding S.à r.l. ....	79669	Leman Holding S.A. ....	79663
Assieme S.A. ....	79659	Luciola Europe S.à r.l. ....	79676
AstraZeneca Infection SNC ....	79679	Mamimama Holding S.A. ....	79668
AstraZeneca Infection SNC ....	79680	Marstrand S.à r.l. ....	79669
AXA Mezzanine I S.A., SICAR ....	79676	MC Immo Lux S.A. ....	79674
Casework S.A. ....	79675	MD Mezzanine S.A., SICAR ....	79671
Cervin Development S.à r.l. ....	79643	Merilux S.à r.l. ....	79658
Charcot S.A. ....	79660	Mondial Invest SA ....	79650
Comptex Sàrl ....	79651	Night Invest S.A. ....	79644
Dexia Money Market ....	79640	Nola Holding s.à r.l. ....	79669
DMK S.A. ....	79650	Norccron Holding S.à r.l. ....	79668
Dow & Beha Financial Holding S.A. ....	79675	Parkings du Centre SCI ....	79657
Ducat Holding Société Anonyme ....	79674	Philophon Sàrl ....	79653
Essential Finance S.A. ....	79680	RECIP Infection SNC ....	79680
Eurx Properties S.C.A. ....	79675	RECIP Infection SNC ....	79669
FacE Façade Engineering MC Krak Sàrl ..	79680	Reinvest S.A. ....	79670
Fragaria Holding S.à r.l. ....	79668	Rushmore S.à r.l. ....	79670
Gift Productions Services S.A. ....	79654	Satofi S.A. ....	79666
GLIMS & FLERIE SNC ....	79669	Sealease ....	79674
Habentia S.à r.l. ....	79665	Sohopoar S.A. ....	79678
Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A. ....	79670	Stallion Management S.A. ....	79667
Heerema Marine Contractors Finance (Lu- xembourg) S.A. ....	79673	Sylva Finance S.A. ....	79660
Holco-Lux S.A. ....	79659	Tabata S.A. ....	79679
J.P. Morgan Capital Holdings Limited ....	79651	Tubco S.à.r.l. ....	79670
Kid International S.à r.l. ....	79667	Vaini S.A. ....	79660
Kottla Holding S.à r.l. ....	79668	Varmdo S.à r.l. ....	79666
Lehwood International Holdings S.à. r.l. .....	79666	Walebroch S.A. ....	79645
		wunderLOOP S.A. ....	79634

**wunderLOOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of wunderLOOP S.A (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 16 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 192, of February 16, 2007, and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122.208.

The meeting is opened at 4.00 p.m. with Mr Michael Kleindl, residing in Madrid/Spain, in the chair, who appoints as secretary Mr Matthias Ljungman, director, residing in London, and as scrutineer Mr Holger Holle, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Current situation of business
2. Ratification of the appointment of new Members of the Board of Directors and Discharge of the old Members
3. Appointment of Mr Mattias Ljungman as Director
4. Amendment of the Articles of Association in order to insert the following provisions:
  1. Invitation to Board meetings by means of electronic mail
  2. Casting vote for the Chairman of the Board of Directors in case of a tie
  3. Increase of the authorised capital
  4. Enhancement as to the beneficiaries of stock option programs
  5. Non competition clause
  5. Information about the Internal Rules of wunderLOOP S.A. (GO)
  6. Presentation of the Stock Option Plan
  7. Approval of the Directors' remuneration
  8. Information about the remuneration principles regarding the Advisory Board Members
  9. Appointment of a new statutory auditor
  10. Miscellaneous

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the present meeting has been duly convened by registered mail on 23 April 2007.

IV. - That based on the attached attendance list, 33,759 shares out of 34,517 shares, representing 97.80 percent of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting acknowledges that in its meeting of 27 March 2007, the board of directors of the Company has appointed the following persons as new directors for a period ending at the annual general meeting of the year 2012:

- Mr Ulrich Hegge, manager, residing in D-20144 Hamburg, Werderstrasse 30, Germany
  - Mr Michael Kleindl, residing at Calle Paradisia 53, 28230 Las Rozas, Spain,
- in replacement of MM. Christian Franz, Stephan Schumacher and Jules Grüninger.

In accordance with article 51 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting resolves to ratify the above appointments. The general meeting resolves to furthermore grant a discharge to the resigning Board Members MM. Christian Franz, Stephan Schumacher and Jules Grüninger.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as new additional director for a period ending at the annual general meeting of the year 2012:

Mr Mattias Ljungman, managing director, born on 7 February 1973 in Alexandria, Virginia, USA, with professional address at c/o ATOMIC - An Investment Group, 33 Glasshouse Street, London W1B 5DG, United Kingdom.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend the fourth paragraph of Article 9 of the Company's Articles of association so as to read as follows:

«Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date schedules for the meeting, either by means of facsimile or electronic mail. Such time requirement may be waived in case of emergency, in case of which the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by means of cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.»

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend the eighth paragraph of Article 9 of the Company's Articles of Association so as to read as follows:

«Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie of votes, the chairman shall have the casting vote.»

*Fifth resolution*

Upon report of the board of directors pursuant to Article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915, the general meeting resolves to increase the authorised share capital from its current amount of 3,050.- EUR, represented by 1,525 shares up to 6,450.- EUR, represented by 3,225 shares and to subsequently amend the third paragraph of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The authorized capital, excluding the issued capital, of the Company is set at 6,450.- EUR represented by 3,225 shares, with a par value of two Euro (2.-EUR) each.»

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to amend the third paragraph of Article 5 of the Company's Articles of Association so as to read as follows:

«During a period of five years from the date of the publication of the extraordinary general meeting of May 8, 2007, the Board of Directors is generally authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, in one or more times, of whichever class, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to existing shareholders of the Company, employees of the Company or the Company's subsidiaries, holders of consultancy contracts with the Company and members of the Advisory Board, and on such terms as the Board of Directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.»

The general meeting hereby expressly authorizes the Board of Directors to limit or suppress the preferential subscription right in case of any capital increase within the limits of the authorized share capital.

*Seventh resolution*

The general meeting resolves to amend the Company's Articles of Association by inserting a new Article 19 to read as follows:

« **Art. 19. Non-competition.** For as long as the Shareholders hold shares in the Company, and for a period of twelve months after they cease to be Shareholders, each of them undertakes not to take an interest in, or not to become a manager, director, employee or in any other way affiliated with any other company with a similar activity of the wunderLOOP Group or likely to be a competitor of any entity of the wunderLOOP Group, whether remunerated or not, in principal or in accessory.

The Board of Directors may, at its sole discretion, waive the above mentioned restrictions in favor of certain eminent shareholders, provided that such waiver promotes the interests of the Company. A shareholder shall be regarded as eminent only if he assumes particular responsibilities within the Company or other particular commitments for the Company's benefit.»

*Eighth resolution*

The general meeting resolves to amend the Company's Articles of Association by inserting a new Article 20 to read as follows:

« **Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.»

*Ninth resolution*

The general meeting resolves to approve the remuneration granted to the Members of the Board of Directors to read as follows:

«Each of the Members of the Board of Directors shall, as the sole remuneration for the services rendered, receive a lump sum of five hundred Euro (EUR 500.-) per Board session attended.»

*Tenth resolution*

The general meeting resolves to accept the resignation of AdOpt S.à r.l from its mandate as statutory auditor of the Company for the accounting year ending on 31 December 2007. The general meeting resolves to appoint

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE,

5, boulevard de la Foire, B.P.351, L-2013 Luxembourg

as new statutory auditor of the Company for the review of the annual accounts as of 31 December 2007.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendsieben, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der wunderLOOP S.A («Die Gesellschaft»), eine société anonyme, mit Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster am 16. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 192 vom 16. Februar 2007 und bestehend nach den Gesetzen von Luxemburg und im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 122.208 eingetragen.

Die Hauptversammlung wird um 16 Uhr mit Herrn Michael Kleindl, wohnhaft in Madrid/Spainien, als Vorsitzendem eröffnet, der als Sekretär Herrn Matthias Ljungman, Direktor, wohnhaft in London, und Herrn Holger Holle, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg als Stimmzähler ernennt

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

*Tagesordnung:*

1. Aktuelle Geschäftslage
2. Bestätigung der Ernennung der neuen Verwaltungsratsmitglieder und Entlastung der alten Verwaltungsratsmitglieder
3. Ernennung von Herrn Ljungman zum Verwaltungsratsmitglied
4. Änderung der Gesellschaftsstatuten durch Einfügung der folgenden Regelungen
  1. Einladung zu Verwaltungsratssitzungen mittels elektronischer Post
  2. Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden bei Stimmgleichheit entscheidend
  3. Erhöhung des genehmigten Kapitals
  4. Erweiterung des Berechtigtenkreises von Aktienoptionsprogrammen
  5. Wettbewerbsverbot
  5. Informationen zur Geschäftsordnung der wunderLOOP S.A. (GO)
  6. Vorstellung des Aktienoptionsplans
  7. Bestätigung der Vergütung für die Verwaltungsratsmitglieder
  8. Informationen zu den Vergütungsrichtlinien hinsichtlich der Beiratsmitglieder
  9. Ernennung eines neuen Rechnungsprüfers
  10. Verschiedenes

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtsinhaber der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste erscheinen, diese Anwesenheitsliste von den Aktionären, den Vollmachtsinhabern der vertretenen Aktionäre und dem Büro der Versammlung unterschrieben wurde, die sich im Anhang an die vorliegende Urkunde befindet und die gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden eingereicht werden soll. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, mit dem Vorsatz ne varietur versehen, werden ebenfalls an die vorliegende Urkunde angefügt.

III. Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß durch eingeschriebenen Brief vom 23 April 2007 einberufen wurde.

IV. Dass auf Grundlage der beiliegenden Anwesenheitsliste 33.759 Aktien von insgesamt 34.517 Aktien, d.h. 97,80 Prozent des Aktienkapitals, bei dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Hauptversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen kann.

Dann fasste die Hauptversammlung nach Beratung die folgenden Beschlüsse

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung nimmt zur Kenntnis, dass der Verwaltungsrat in seiner Sitzung vom 27. März 2007 die folgenden Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder für eine Dauer endend nach der außerordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 ernannt hat:

- Herr Ulrich Hegge, Geschäftsführer, wohnhaft in D-20144 Hamburg, Werderstrasse 30, Germany;
- Herr Michael Kleindl, wohnhaft in Calle Paradisia 53, 28230 Las Rozas, Spanien;

Als Ersatz für die Herren Christian Franz, Stephan Schuhmacher und Jules Grüninger.

Die Hauptversammlung beschließt, die obigen Ernennungen gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zu bestätigen. Die Hauptversammlung beschließt weiterhin, den zurückgetretenen Verwaltungsratsmitglieder Herrn Christian Franz, Herrn Stephan Schumacher und Jules Grüninger Entlastung zu erteilen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Mathias Ljungman, managing director, geboren am 7. Februar 1973 in Alexandria, Virginia, USA, mit beruflicher Adresse in c/o ATOMICO - An Investment Group, 33 Glasshouse Street, London W1B 5DG, Vereinigtes Königreich, als neues zusätzliches Mitglied des Verwaltungsrats für eine Dauer endend nach der außerordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 zu ernennen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 9 Absatz 4 der Gesellschaftssatzung mit folgender Neufassung zu ändern:

«Jedes Mitglied des Verwaltungsrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt per Telefax oder elektronischer Post ein Einberufungsschreiben. Von diesem Fristenfordernis kann im Falle einer Dringlichkeit abgewichen werden, wobei die Natur und Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf ein Einberufungsschreiben kann verzichtet werden, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax, elektronische Post oder vergleichbare Übertragungswege zugestimmt haben. Eine besonderes Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, wenn die Verwaltungsratssitzung zu einem Zeitpunkt an einem Ort stattfindet, welche durch eine vorausgegangene Verwaltungsratssitzung festgelegt wurden.»

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 9 Absatz 8 der Gesellschaftssatzung mit folgender Neufassung zu ändern:

«Die Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrats gefasst. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag.»

#### *Fünfter Beschluss*

Nach Vorlesung eines Belegberichtes ausgestellt durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikel 32 (5) des Gesetzes vom 10 August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Hauptversammlung, das genehmigte Aktienkapital von seinem jetzigen Betrag von EUR 3.050,- aufgeteilt in 1.525 Aktien, auf EUR 6.450,- aufgeteilt in 3.225 Aktien zu erhöhen und demzufolge Artikel 5 Absatz 3 der Gesellschaftssatzung mit folgender Neufassung zu ändern:

«Das genehmigte Aktienkapital, ausschließlich des gezeichneten Kapitals, der Gesellschaft beträgt EUR 6.450,- und ist in 3.225 Aktien mit einem Nennwert von 2 Euros (2,-EUR) pro Aktie eingeteilt.»

#### *Sechster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 5 Absatz 3 der Gesellschaftssatzung mit folgender Neufassung zu ändern:

«Während einer Dauer von fünf Jahren ab der Veröffentlichung des Außerordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2007, ist Verwaltungsrat ermächtigt, zu einem oder zu mehreren Zeitpunkten, zugunsten der bestehenden Aktionäre, Angestellten der Gesellschaft oder ihrer Tochtergesellschaften, Inhabern von Beraterverträgen mit der Gesellschaft und Mietgliedern des Beirats und zu Bedingungen, die der Verwaltungsrat für geeignet hält, Aktien gleich welcher Klasse auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien gleich welcher Klasse auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien gleich welcher Klasse zu erteilen, die durch Bar- oder Sacheinlage eingezahlt werden können, mit oder ohne Einzahlung in die Kapitalrücklage. Der Verwaltungsrat ist in diesem Zusammenhang insbesondere berechtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den bisherigen Aktionären Vorkaufsrechte einzuräumen.»

Die Hauptversammlung ermächtigt hiermit ausdrücklich den Verwaltungsrat, das Vorkaufsrecht im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals, einzuschränken oder aufzuheben.

*Siebter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Gesellschaftssatzung durch die Einfügung eines neuen Artikels 19 mit folgendem Inhalt zu ergänzen:

« **Art. 19. Wettbewerbsverbot.** Solange die Aktionäre Anteile an der Gesellschaft halten und für eine Frist von zwölf Monaten nach Beendigung ihrer Aktionärsenschaft verpflichtet sich jeder Aktionär, weder als Anteilseigner, noch als Geschäftsführer, Verwaltungsratsmitglied, Angestellter oder in sonstiger Weise Verbindungen mit einem Unternehmen einzugehen, das Aktivitäten ähnlich denen der wunderLOOP-Gruppe entwickelt oder das ein potentieller Wettbewerber irgendeines Mitglieds der wunderLOOP-Gruppe ist, wobei Entgelt und Umfang der Verbindung unerheblich sind.

Der Verwaltungsrat kann nach eigenem Ermessen von den oben beschriebenen Beschränkungen Ausnahmen zugunsten von bedeutenden Aktionären erteilen, vorausgesetzt, dass eine derartige Ausnahme im Interesse der Gesellschaft liegt. Ein Aktionär gilt nur dann als bedeutend, wenn er besondere Verantwortung in der Gesellschaft übernimmt oder er ein sonstiges besonderes Engagement zum Nutzen der Gesellschaft zeigt.»

*Achter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Gesellschaftssatzung durch die Einfügung eines neuen Artikels 20 mit folgendem Inhalt zu ergänzen:

« **Art. 20. Anwendbares Recht.** Für sämtliche Fragen, die nicht durch diese Satzung geregelt werden, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung.»

*Neunter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt die Entlohnung der Verwaltungsratsmitglieder anzuerkennen, die wie folgt aussieht: «Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält für seine Dienste einen Pauschalbetrag von fünfhundert Euro (EUR 500) pro Sitzung des Verwaltungsrates, an der es teilnimmt.»

*Zehnter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, den Rücktritt der AdOpt S.à r.l vom Mandat des Rechnungsprüfers der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2007 endet, anzunehmen. Die Hauptversammlung beschließt,

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE,

5, boulevard de la Foire, B.P.351, L-2013 Luxembourg

zum neuen Rechnungsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2007 endet, zu ernennen.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kleindl, M. Ljungman, H. Holle, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8789. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 23. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079547/242/261.

(070087545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Aquarius Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8361 Goetzingen, 16, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 58.245.

L'an deux mille sept, le huit juin;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

Monsieur Pierre Michel Obertin, ingénieur en son, né à Luxembourg, le 11 juin 1966 (Matricule N ° 19660611358), demeurant à L-8361 Goetzingen, 16, rue du Bois.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée AQUARIUS MEDIA S.à.r.l. (Matricule N ° 19972401547), avec siège social à L-8249 Mamer, 40, rue Mameranus;

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 58.245;

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel alors de résidence à Capellen, le 3 février 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 14.029;

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé, datée du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 58.119;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, le 16 juillet 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 41.488.

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de Mamer à L-8361 Goetzingen, 16, rue du Bois.

*Deuxième résolution*

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Goetzingen.»

*Troisième résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans création de parts sociales nouvelles.

Preuve a été apportée au notaire soussigné que le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) se trouve à libre disposition de la société.

L'associé unique de la société déclare vouloir fixer la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

*Quatrième et dernière résolution*

Suite à la prédite augmentation de capital l'article 6 des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconque incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement au montant de six cent vingt euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Obertin, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 18 juin 2007, Relation: EAC/2007/6668. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 juin 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007078143/209/52.

(070085689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**A.F.I.L. S.à r.l., Agence Fonseca Immobilier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 44, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 59.638.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007078887/203/11.

(070086370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable DEXIA MONEY MARKET (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.803.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 358 du 18 décembre 1987, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1927 du 13 octobre 2006.

L'assemblée débute à 14.30 heures sous la présidence de Madame Blandine Kissel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Geneviève Haury, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Haan, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le Mémorial C, le «d'Wort», en date des 10 et 26 février 2007 ainsi que dans le «Le Quotidien» en date des 10 et 26 février 2007.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs en date du 14 février 2007.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 4.392.898,402 actions en circulation, 1 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 8 février 2007 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. D'une manière générale dans tout le document, le terme «classe» sera remplacé par le terme «compartiment» et le terme «catégorie» par le terme «classe».

2. Modification de l'Article 6:

- 1<sup>ère</sup> phrase: la référence à l'article 23 doit être remplacée par une référence à l'article 24.

- Remplacement du 3<sup>ème</sup> paragraphe existant par le texte suivant «En outre chaque compartiment de la Société peut, au choix du conseil d'administration, être constitué d'une seule classe d'actions ou être divisé en plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné; à chaque classe d'actions du compartiment seront appliquées une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités. Chaque classe d'actions ainsi définie constitue une «classe».

Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.»

- 6<sup>ème</sup> paragraphe: remplacement de la référence à l'article 23 par une référence à l'article 24.



- 8<sup>ème</sup> paragraphe: la possibilité de fusion ou de suppression de compartiments, s'applique également aux classes d'actions. Le texte du paragraphe est donc complété en ce sens.

- Suppression du 9<sup>ème</sup> paragraphe.

- Dernier paragraphe: Le texte s'applique également aux classes d'actions. Il est donc complété en ce sens.

- Ajout d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article qui aura la teneur suivante: «Le conseil d'administration peut également décider l'apport d'un ou de plusieurs compartiment(s) à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois constitué conformément à la partie I<sup>er</sup> de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif ou à un autre organisme de placement collectif de droit étranger.

De telles décisions du conseil d'administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribuées ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe d'actions tombaient sous un certain seuil considéré par le conseil d'administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe d'actions puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. Le conseil d'administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.

La décision relative à la fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit étranger appartiendra aux actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s). Seuls les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion seront liés par la décision y relative, les autres étant considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.»

3. Modification de l'Article 7:

- Les termes «registre des actions» seront remplacés par «registre des actionnaires» dans tout l'article.

- Remplacement du terme «commissions» par le terme «communications» dans le paragraphe 8 de l'article.

4. Modification de l'Article 11:

- Ajout des termes «légal ou bancaire» après la phrase «Si ce jour est un jour férié».

5. Modification de l'Article 13:

- Suppression du terme «Spécial» dans la dénomination du Mémorial.

6. Modification de l'Article 22:

- Dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe, suppression de la mention suivante «diminué, si le conseil en décide ainsi, d'une commission de rachat de maximum 1% en faveur de la Société». Remplacement dans ce même paragraphe de la référence à l'article 23 par une référence à l'article 24.

- Dans le 4<sup>ème</sup> paragraphe, remplacement de la mention «par le fonds» par la mention «par la Société».

- La référence à l'article 22 doit être remplacée par une référence à l'article 23 dans le sixième paragraphe.

7. Modification de l'Article 23:

- La référence à l'article 21 doit être remplacée par une référence à l'article 22.

8. Modification de l'Article 24:

- Paragraphe B., point e) le terme «SICAV» doit être remplacé par le terme «Société».

- Paragraphe C) point d) Suppression de la phrase suivante: «La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

- Paragraphe D., point a), remplacement de la référence à l'article 21 par une référence à l'article 22.

9. Modification de l'Article 26

- L'exercice social de la Société se terminera le 31 décembre de chaque année et non pas le 3.

- Remplacement de la référence à l'article 5 par une référence à l'article 6.

10. Modification de l'Article 27:

- Ajout d'un nouveau paragraphe après le 3<sup>ème</sup> paragraphe pour stipuler que «la Société distribuera le produit net en fonction de la décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant de l'affectation des résultats.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer d'une manière générale dans tout le document, le terme «classe» par le terme «compartiment» et le terme «catégorie» par le terme «classe».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 6 des statuts comme suit:

- en y remplaçant dans la première phrase la référence à l'article 23 par une référence à l'article 24.

- en y remplaçant le 3<sup>ème</sup> paragraphe existant par le texte suivant: «En outre chaque compartiment de la Société peut, au choix du conseil d'administration, être constitué d'une seule classe d'actions ou être divisé en plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné; à chaque classe d'actions du compartiment seront appliquées une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités. Chaque classe d'actions ainsi définie constitue une «classe».

Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.»

- en y remplaçant au 6<sup>ème</sup> paragraphe la référence à l'article 23 par une référence à l'article 24.

- en y modifiant le 8<sup>ème</sup> paragraphe pour lui donner désormais la teneur suivante:

En outre, si cela est jugé opportun dans l'intérêt des actionnaires, le conseil d'administration ou l'assemblée générale des actionnaires pourront décider de fusionner ou de supprimer un(e) ou plusieurs compartiment(s) / classe(s) en annulant les actions de ce(s) compartiment(s) / cette (ces) classe(s) soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) / cette (ces) classe(s) l'entièreté des avoirs nets y afférents, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment / une autre classe et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente. La décision du conseil d'administration sera publiée dans un journal luxembourgeois et dans d'autres journaux des pays où les actions de la Société seraient distribuées.

- en y supprimant le 9<sup>ème</sup> paragraphe.

- en y modifiant le dernier paragraphe pour lui donner désormais la teneur suivante:

En attendant que la fusion puisse se réaliser, les actionnaires du (des) compartiment(s) / de la (des) classe(s) devant être fusionné(s) ont la possibilité de sortir de ce(s) compartiment(s) / cette (ces) classe(s) par voie de rachat, sans frais, pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.

- en y ajoutant un nouveau paragraphe à la fin de l'article qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut également décider l'apport d'un ou de plusieurs compartiment(s) à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois constitué conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif ou à un autre organisme de placement collectif de droit étranger.

De telles décisions du conseil d'administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribuées ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe d'actions tombaient sous un certain seuil considéré par le conseil d'administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe d'actions puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. Le conseil d'administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.

La décision relative à la fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit étranger appartiendra aux actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s). Seuls les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion seront liés par la décision y relative, les autres étant considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 7 des statuts comme suit:

- en y remplaçant les termes «registre des actions» par «registre des actionnaires» dans tout l'article.

- en y remplaçant le terme «commissions» par le terme «communications» dans le paragraphe 8 de l'article.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 11 des statuts en y ajoutant les termes «légal ou bancaire» après la phrase «Si ce jour est un jour férié».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 13 des statuts en y supprimant le terme «Spécial» dans la dénomination du Mémorial.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 22 des statuts comme suit:

- en y supprimant dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe la mention suivante «diminué, si le conseil en décide ainsi, d'une commission de rachat de maximum 1% en faveur de la Société»,

- en y remplaçant dans ce même paragraphe la référence à l'article 23 par une référence à l'article 24.

- en y remplaçant dans le 4<sup>ème</sup> paragraphe la mention «par le fonds» par la mention «par la Société».

- en remplaçant la référence à l'article 22 par une référence à l'article 23 dans le sixième paragraphe.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 23 en y remplaçant la référence à l'article 21 par une référence à l'article 22.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 24 comme suit:

- en y remplaçant dans le Paragraphe B., point e) le terme SICAV par le terme «Société».

- en y supprimant dans le Paragraphe C) point d) la phrase suivante:

«La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

- en y remplaçant dans le Paragraphe D., point a), la référence à l'article 21 par une référence à l'article 22.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 26 comme suit:

- en y remplaçant la première phrase par la phrase suivante:

«L'exercice social de la Société se terminera le 31 décembre de chaque année.»

- en y remplaçant la référence à l'article 5 par une référence à l'article 6.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 27 en y ajoutant un nouveau paragraphe après le 3<sup>ème</sup> paragraphe ayant la teneur suivante:

«La Société distribuera le produit net en fonction de la décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant de l'affectation des résultats.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: B. Kissel, G. Haury, M. Haan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2815. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078820/242/192.

(070086933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Cervin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.062.

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GFRI 2007 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.998, ayant son siège social au 46A, avenue John. F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CERVIN DEVELOPMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.062, constituée en vertu d'un acte reçu le 31 janvier 2007 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 555, page 26627, le 6 avril 2007 (désignée ci-après comme la «Société»);

les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (désignés ci-après comme les «Statuts»);

prend ici la résolution suivante conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (désignée ci-après comme la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte de la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel courra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année et reconnaît que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2007. En conséquence, l'article 15 des Statuts est modifié et libellé comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, Relation: LAC/2007/6761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078816/242/43.

(070086992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Night Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 93.082.

L'an deux mille sept, le quinze juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIGHT INVEST S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 582 du 27 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 93.082.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriconsulte, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Bertrange à L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, à L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Alzingen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Phong, M. A. Da Silva Carneiro, A. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13349. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007078050/227/46.

(070085682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

### **Walebroch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 129.174.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juin.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée WICKLER FRERES S.à r.l. [matr. 1964 24 00439], avec siège social à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle,

constituée suivant acte sous seing privé en date du 14 août 1964, publié au Mémorial C numéro 88 du 21 septembre 1964, modifiée à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire à Ettelbruck, le 4 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1.076 du 13 juillet 2002,

ici représentée et acceptant par Monsieur Mathias Wickler, entrepreneur de constructions, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume,

confirmé dans sa fonction de gérant par décision du 4 avril 2002, publiée au Mémorial C numéro 1076 du 13 juillet 2002, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature;

2. Monsieur Marc Haentges, commerçant, né à Luxembourg le 23 juin 1964 [matr. 1964 06 23 155], époux de Madame Mariette Wickler, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume;

3. Madame Mariette Wickler, employée privée, née à Ettelbruck le 16 mai 1966 [matr. 1966 05 16 320], épouse de Monsieur Marc Haentges, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital - Cession d'actions**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de WALEBROCH S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ingeldorf (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis, ainsi que toutes opérations commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes en relation avec son objet social.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces valeurs ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société pourra encore prendre des mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à sept cent trente mille euros (730.000,00 €), représenté par mille quatre cent soixante actions (1.460) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,00 €) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société peut notamment émettre des actions privilégiées.

**Art. 7.** L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions respectivement le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de la cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie des actions.

Au cas où l'intégralité des titres et seulement l'intégralité est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres le cédant sera libre du choix du cessionnaire de l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la société, voir même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Le mandat d'administrateur est essentiellement gratuit.

**Art. 9.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 10.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou un mandataire.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) délégué(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommé(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14.** Vis à vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.

**Art. 15.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligible et toujours révocables.

### Assemblée Générale

**Art. 16.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Pour les actions grevées d'un usufruit le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

Le nu-propriétaire et l'usufruitier peuvent prendre part aux délibérations des assemblées générales, mais en se faisant représenter soit par l'un d'eux, soit par un mandataire commun.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième (1/5) du capital social.

Le droit de vote aux assemblées générales extraordinaires appartient exclusivement aux propriétaires et aux nu-propriétaires.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 20.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société WICKLER FRERES S.à r.l., prénommée, sept cent trente . . . . .	730 actions
2) Monsieur Marc Haentges, prénommé, trois cent soixante-cinq . . . . .	365 actions
3) Madame Mariette Wickler, prénommée, trois cent soixante-cinq . . . . .	<u>365 actions</u>
Total: mille quatre cent soixante . . . . .	1.460 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par les apports suivants:

I. par la société WICKLER FRERES S.à r.l.:

par l'apport en nature de la moitié indivise des immeubles suivants:

- Commune d'Erpeldange, section A d'Ingeldorf -

1) numéro 205/1971, lieu-dit: «in der untersten Gewinn», place, contenant 3,23 ares;

cet immeuble évalué suivant rapport dressé par le réviseur d'entreprise Monsieur Roland Klein de la Fiduciaire EVE-RARD & KLEIN S.à r.l, de Itzig en date du 8 juin 2007, à trente mille euros (30.000,00 €), faisant pour la moitié apportée dans la société quinze mille euros (15.000,00 €);

2) numéro 205/1968, lieu-dit: «in der untersten Gewinn», place, contenant 74,18 ares,

cet immeuble évalué d'après le susdit rapport du réviseur d'entreprise à sept cent mille euros (700.000,00 €), faisant pour la moitié apportée en société trois cent cinquante mille euros (350.000,00 €), soit un apport total de trois cent soixante cinq mille euros (365.000,00 €).

II. par Monsieur Marc Haentges, prénommé:

par l'apport en nature d'un quart indivis d'un quart indivis des immeubles suivants:

- Commune d'Erpeldange, section A d'Ingeldorf -

1) numéro 205/1971, lieu-dit: «in der untersten Gewinn», place, contenant 3,23 ares;

cet immeuble évalué d'après le susdit rapport du réviseur d'entreprise à trente mille euros (30.000,00 €), faisant pour le quart apporté dans la société sept mille cinq cents euros (7.500,00 €);

2) numéro 205/1968, lieu-dit: «in der untersten Gewinn», place, contenant 74,18 ares,

cet immeuble évalué d'après le susdit rapport du réviseur d'entreprise à sept cent cinquante mille euros (700.000,00 €), faisant pour le quart apporté en société cent soixante-quinze mille euros (175.000,00 €),

soit un apport total de cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (182.500,00 €).

III. par Madame Mariette Wickler, prénommé:

par l'apport en nature d'un quart indivis des immeubles suivants:

- Commune d'Erpeldange, section A d'Ingeldorf -

1) numéro 205/1971, lieu-dit: «in der untersten Gewinn», place, contenant 3,23 ares;



cet immeuble évalué selon le rapport du réviseur d'entreprise à trente mille euros (30.000,00 €), faisant pour le quart apporté dans la société sept mille cinq cents euros (7.500,00 €);

2) numéro 205/1968, lieu-dit: «in der untersten Gewann», place, contenant 74,18 ares,

cet immeuble évalué selon le rapport du réviseur d'entreprise à sept cent mille euros (700.000,00 €), faisant pour le quart apporté en société cent soixante-quinze mille euros (175.000,00 €).

soit un apport total de cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (182.500,00 €),

de sorte que la valeur de sept cent trente mille euros (730.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le susdit rapport du réviseur d'entreprise, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire, restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

#### *Titre de propriété*

La société à responsabilité limitée WICKLER FRERES S.à r.l. est devenue propriétaire des parts d'immeubles prédécrits apportées en société comme suit:

de la moitié du numéro 205/1971 pour lui avoir été attribuée dans un échange avec les époux Haentges-Wickler suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore enregistré, ni transcrit;

et de la moitié du numéro 205/1968 l'avoir acquis sur la société anonyme COMMERCIAL INTERTEC S.A., suivant acte de vente reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire à Ettelbruck, en date du 5 août 1998, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 24 août 1998, volume 974, numéro 75.

Les époux séparés de biens Monsieur Marc Haentges et Madame Mariette Wickler sont devenus propriétaires, chacun pour la moitié indivise des parts d'immeubles prédécrits apportés en société comme suit:

de la moitié du numéro cadastral 205/1971 pour l'avoir acquise sur la société anonyme COMMERCIAL INTERTEC S.A., suivant acte de vente reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire à Ettelbruck, en date du 5 août 1998, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 24 août 1998, volume 974, numéro 75, respectivement en vertu d'une déclaration de command reçue par le même notaire le même jour, transcrite au bureau des hypothèques à Diekirch le 24 août 1998, volume 974, numéro 98;

et de la moitié du numéro cadastral 205/1968, pour lui avoir été attribuée dans un échange avec la société WICKLER FRERES S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore enregistré, ni transcrit;

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ douze mille euros (12.000,00 €).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(l).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Mathias Wickler, entrepreneur, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume;
- 2) Monsieur Marc Haentges, prénommé;
- 3) Madame Mariette Wickler, prénommée.

Est nommé président du conseil d'administration:

- Monsieur Mathias Wickler, prénommé.

##### *Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Alain Wickler, comptable, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 55, rue Michel Weber.

##### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

##### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Certificat d'état civil*

Le notaire soussigné atteste et certifie l'exactitude des indications d'état civil des époux Haentges-Wickler d'après un extrait de leur acte de mariage.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Wickler, M. Haentges, M. Wickler, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 15 juin 2007, DIE/2007/2571. — Reçu 7.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 29 juin 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007078146/4917/271.

(070085789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**DMK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.157.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078226/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06382. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Lehwood Operations S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078228/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10543. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Mondial Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 69.123.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 15 juin 2007 que:

- Suite à la démission de son mandat d'administrateur de la société HAYWORTH INC. sise à Alofi (Niue Islands) a été nommée en remplacement, la société HAYWORTH INC. sise à Suite 13, First Floor, Oliajid Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, immatriculée au registre «International Business Companies» à Seychelles sous le numéro 030398. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007078451/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.205.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 19 juin 2007*

*Démissions / Nominations*

L'assemblée a décidé de nommer Mme Helen Valentine, domiciliée EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 19 juin 2007.

*Composition du conseil d'administration*

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2008:

- M. Adam Gilbert, Administrateur, 270 Park Avenue, USA 10017, New-York;
- M. Charles Macdonald, Administrateur, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Alain Picherit, Administrateur, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mme Dale Quarry, Administrateur, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur, EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

A. D'Alimonte

*Company Secretary*

Référence de publication: 2007078453/2205/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Comptex Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.165.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze juin;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises / expert-comptable, né à South Africa, le 10 décembre 1939 (N<sup>o</sup> Matricule 19391210392), demeurant à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue;

2.- La société anonyme TT ORGANISATION S.A. (N<sup>o</sup> Matricule 19952215615), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 53.016;

ici représentée par son administration-délégué Monsieur Bernard Gillon, né à Bruxelles (Belgique), le 22 mars 1944, demeurant à B-4357 Donceel, 3, rue Vieille Ruelle;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de COMPTEX Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la profession de réviseur d'entreprises et expert comptable incluant l'exécution de mandats et commissaire aux comptes et d'agent domiciliataire. La société pourra conformément au lois et règlements en vigueur, exercer des mandats d'administrateur, de liquidateur et de commissaire.

La société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire au sien ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Richard Turner, prèdit . . . . .	51 parts sociales
- TT ORGANISATION S.A., prèdite . . . . .	49 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Ces parts ont été intègralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrèment des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gèrants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment rèveuqués par dècision des associés.

A moins que les associés n'en dècident autrement, le ou les gèrants ont les pouvoirs les plus ètendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gèrants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le dècès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les hèritiers de l'associè prèdècèdè n'auront pas le droit de faire apposer des scellès sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque annèe, le 31 dècembre, il sera dressè un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bènèfice net constatè, dèduction faite des frais gènèraux, traitements et amortissements, sera rèparti de la facon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de rèveuve lègal, dans la mesure des dispositions lègales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, dèsignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prèvu aux prèsents statuts, les parties s'en rèveuve aux dispositions lègales.

#### *Frais*

Le montant des frais gènèralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'èlève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée Gènèrale*

Ensuite les associés, représentant l'intègralité du capital social, et se considèrant comme dûment convoqués, se sont rèveués en assemblée gènèrale extraordinaire et, à l'unanimitè des voix, ont pris les rèveuvections suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue;
- Est nommé gèrant:
- \* Monsieur Richard Turner, prèdit;

La société est valablement engagée par la signature du gèrant.

Avant la clòture du prèsent acte le notaire instrumentaire soussigné a attirè l'attention des constitutants sur la nècessitè d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités dècrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passè à Bettembourg, en l'ètude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Turner, B. Gillon, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2007. Relation: EAC/2007/7000. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 juin 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007078142/209/79.

(070085692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

### **Philophon Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3280 Bettembourg, 10, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 129.172.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze juin;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Kohn, indépendant, né à Luxembourg, le 9 janvier 1977 (Matricule N ° 19770109135), demeurant à L-3280 Bettembourg, 10, rue Sigefroi.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PHILOPHON Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de son, sonorisation, travaux de postproduction, de création sonore, de synchronisation de mixage et manipulations de sons, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8. a)** La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés les parts ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres associés représentant au moins  $\frac{3}{4}$  du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée Générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3280 Bettembourg, 10, rue Sigefroi.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kohn, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2007, Relation: EAC/2007/6998. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 juin 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007078147/209/75.

(070085781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

### **Gift Productions Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.164.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- MOBICOM HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, ici représentée par Madame Lidia Keiser-Logutova, employée privée, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 juin 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Wickhams Cay I, Road Town,

représentée par Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

en vertu d'une procuration générale datée du 17 septembre 2002, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GIFT PRODUCTIONS SERVICES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet d'assurer tous les services administratifs et logistiques en relation avec la production, la préparation, l'exploitation et la distribution de toutes œuvres filmographiques, y inclus mais non limité à des productions artistiques, musicales et audio-visuelles de toutes sortes.

La société peut agir seule ou en association avec des tiers pour elle-même et dans l'intérêt de tiers et peut exercer toutes activités techniques, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à ces opérations, et elle peut également acquérir tout objet mobilier ou immobilier par location, leasing ou achat.

La société peut, même dans des domaines non expressément mentionnés par les présents statuts, prendre toutes mesures qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et plus particulièrement prendre des participations dans et posséder des sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- MOBICOM HOLDING S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, prénommée, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alexander Leyviman, directeur de sociétés, né à Tchernovzi (Russie), le 29 janvier 1949, demeurant à 109180 Moscou (Russie), 10, Malaya Yakimanka,

b) Monsieur Emile Wirtz, consultant, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963, demeurant à L-6140 Junglinster, 26, rue du Village,

c) Madame Carole Giovannacci, employée privée, née à Thionville (France), le 12 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:



- INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 23.230.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Alexander Leyviman, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentantes des comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Keiser-Logutova, C. Giovannacci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. LAC/2007/14202. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007078049/227/141.

(070085613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

### **Parkings du Centre SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4601 Differdange, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 2.339.

### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur François Goergen, professeur, né à Pétange, le 10 février 1946 (Matricule 1946 0210 138), demeurant à L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange,

2.- Monsieur Marcel Meisch, commerçant, né à Wiltz, le 18 mars 1948 (Matricule 1948 0318 016), demeurant à L-4601 Differdange, 11, avenue de la Liberté,

3.- Monsieur Carlo Hansen, ouvrier, né à Differdange, le 3 octobre 1951 (Matricule 1951 1003 159), demeurant à L-4599 Differdange, 53, rue J.F. Kennedy.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière dénommée PARKINGS DU CENTRE SCI avec siège social à L-4601 Differdange, 11, avenue de la Liberté;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 20 juin 2000;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 855 en date du 22 novembre 2000;

que le capital social est fixé à cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 100.000,-), divisé en cent (100) parts d'intérêts de mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;

que le capital n'a pas été converti en euros (€);

que ladite société n'a plus d'activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

que les associés ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société, dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;

qu'à leur connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément à régler solidairement tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Monsieur François Goergen, préqualifié.

### Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: F. Goergen, M. Meisch, C. Hansen, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007. Relation: EAC/2007/7353. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 3 juillet 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007078148/237/45.

(070085691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ETEX GROUP S.A., ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 361, avenue de Tervueren, enregistrée sous le numéro BE 0400 454 404,

ici représentée par Madame Marie-Jeanne Kieffer épouse Probst, employée privée, demeurant professionnellement à 42, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société MERILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous forme de société anonyme suivant acte notarié du 17 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 12 mars 1991. Les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 du 8 mai 2007;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente millions quarante-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (430.047.975,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt et un mille six cents euros (421.600,- EUR) à quatre cent trente millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent septante-cinq euros (430.469.575,- EUR) par l'émission de dix-sept millions deux cent un mille neuf cent dix-neuf (17.201.919) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire aux dix-sept millions deux cent un mille neuf cent dix-neuf (17.201.919) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de vingt-huit millions cinq cent quarante-deux mille (28.542.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et quatre-vingt cents (1,80 EUR) chacune, représentant 65,0108% des actions de la société ETERMAT, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-54920 Villers La Montagne (France), avenue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce de Briey (F), sous le numéro B 433.998.762.

Il résulte d'un certificat émis par Monsieur Philippe Coens en sa qualité de Président directeur général de la société ETERMAT pouvant engager la société par sa seule signature, daté du 4 juin 2007, que:

- ETEX GROUP S.A. est propriétaire de 43.903.491 actions de ETERMAT soit 100% du capital social total;
- Les 28.542.000 actions apportées sont entièrement libérées;
- ETEX GROUP S.A. est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- Aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- Selon la loi française et les statuts de la société, ces 28.542.000 actions sont librement transmissibles;

- Toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- En date du 4 juin 2007, les 28.542.000 actions à apporter ont une valeur de 430.047.975,- Euros, cette valorisation étant basée sur des éléments repris dans le bilan daté du 30 avril 2007 qui restera ci-annexé;

Ce certificat, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à quatre cent trente millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (430.469.575,- EUR) représenté par dix-sept millions deux cent dix-huit mille sept-cent quatre-vingt trois (17.218.783) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

*Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de MERILUX S.à r.l. de plus de 65%, en l'espèce 65,0108% dans la société ETERMAT, société existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept mille euros (7.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. Kieffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11976. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007079568/220/70.

(070087680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Holco-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 86.085.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOLCO-LUX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007074773/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03379. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Assieme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 62.065.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074774/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08025. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Vaini S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.727.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 7 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 7 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

VAINI S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078463/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Sylva Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 35.632.

—  
Le bilan abrégé au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administrateurs

Signatures

Référence de publication: 2007076203/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09600. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Charcot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 129.163.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- EXCELIANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, représentée par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 juin 2007,

2.- Monsieur Jonathan Beggiano, comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

ici représenté par Monsieur Claude Prat, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 juin 2007.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHARCOT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut en outre accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00), divisé en mille (1.000) actions de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La cession des biens immobiliers de la société doit également être soumise au préalable à l'accord de l'assemblée générale qui délèguera la réalisation à un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- EXCELIANCE S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- Monsieur Jonathan Beggiano, prénommé, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Maître Romain Lutgen, avocat, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,
- b) Monsieur Jonathan Beggiano, comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,
- c) Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Prat, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC/2007/14204. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007078045/227/127.

(070085611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Leman Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.682.

—  
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

LEMAN HOLDING s.a., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, siège dénoncé depuis le 18 décembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28 682,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Philippe-Fitzpatrick Onimus, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître P.-F. Onimus

*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007078479/1537/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Le Journal de Léon Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.156.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le six juin;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Laurent Trenti, employé privé, né à Metz (France), le 8 octobre 1963 (Matricule N ° 19631008871), demeurant à F-57710 Tressange, 2, rue St Exupery et son épouse.

2.- Madame Odile Gallo, ouvrière, née à Montcy Notre Dame (France), le 20 septembre 1963 (Matricule N ° 19630920461), demeurant à F-57710 Tressange, 2, rue St Exupery;

ici représenté Par Monsieur Laurent Trenti prèdit, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 4 juin 2007, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LE JOURNAL DE LEON Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce en général et plus particulièrement l'exploitation d'une librairie, papeterie et la vente de cadeaux, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Laurent Trenti, prèdit . . . . .	95
- Madame Odile Gallo, prèdite . . . . .	5
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été intègralement libèrèes par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à prèsent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifiè au notaire instrumentaire qui le constate expressèment.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bènèfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associès. Elles ne peuvent ètre cèdèes entre vifs à des non-associès qu'avec l'agrèment des associès reprèsentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrèe par un ou plusieurs gèrants, associès ou non, choisis par les associès qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent ètre à tout moment rèvequès par dècision des associès.

A moins que les associès n'en dècident autrement, le ou les gèrants ont les pouvoirs les plus ètendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gèrants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exècution de leur mandat.

**Art. 11.** Le dècès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associès n'entraènent pas la dissolution de la société. Les hèritiers de l'associè prèdècèdè n'auront pas le droit de faire apposer des scellès sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatèes dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque annèe, le 31 dècembre, il sera dressè un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bènèfice net constatè, dèduction faite des frais gènèraux, traitements et amortissements, sera rèparti de la faèon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de rèveuve lègal, dans la mesure des dispositions lègales;
- le solde restera à la libre disposition des associès.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associès ou non, dèsignès par les associès.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prèvu aux prèsents statuts, les parties s'en rèfèrent aux dispositions lègales.

#### *Frais*

Le montant des frais gènèralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'èlève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée Gènèrale*

Ensuite les associès, reprèsentant l'intègralitiè du capital social, et se considèrant comme dûment convoquès, se sont rèunis en assemblèe gènèrale extraordinaire et, à l'unanimitè des voix, ont pris les rèsolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.
- Est nommè gèrant Monsieur Laurent Trenti, prèdit.

La société est valablement engagèe par signature individuelle du gèrant.

Avant la clòture du prèsent acte le notaire instrumentaire soussignè a attirè l'attention des constituants sur la nècessitiè d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activitiès dècrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passè à Bettembourg, en l'ètude.

Et après lecture faite et interprètation donnèe aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prènom usuel, ètat et demeure, ils ont tous signè le prèsent acte avec le notaire.

Signè: L. Trenti, C. Doerner.

Enregistrè à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007, Relation: EAC/2007/6663. — Reèu 62,50 euros.

Le Receveur (signè): Santioni.

Pour expèdition conforme, dèlivrèe à la société sur demande aux fins de la publication au Mèmorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Bettembourg, le 27 juin 2007.

C. Doerner.

Rèfèrence de publication: 2007078141/209/78.

(070085471) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



**Habentia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 87.061.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2006*

L'an deux mille six, le quatorze décembre à quatorze heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société.

Sont présents:

- Monsieur Francesco Zeponi, propriétaire de 167 parts;
- La société VASCO INVEST S.A., propriétaire de 167 parts, représentée par son administrateur délégué Monsieur Norbert Meisch;

- Monsieur Fagotto Christophe, propriétaire de 166 parts.

Total des parts présentes ou représentées: 500 parts, soit la totalité du capital.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francesco Zeponi.

L'ordre du jour est le suivant:

- Répartition des parts sociales suite aux cessions de parts intervenues le 12 décembre 2006
- Nomination d'un gérant administratif

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte des cessions de parts sociales intervenues le 12 décembre 2006 entre, d'une part, Monsieur Francesco Zeponi et la société VASCO INVEST S.A. pour 167 parts, d'autre part Monsieur Francesco Zeponi et Monsieur Fagotto Christophe pour 166 parts.

Il résulte de cette cession que la répartition des parts sociales de la société HABENTIA S.à r.l. est dorénavant la suivante:

- Monsieur Zeponi Francesco, propriétaire de ..... 167 parts;
- La société VASCO INVEST S.A., propriétaire de ..... 167 parts;
- Monsieur Fagotto Christophe, propriétaire ..... 166 parts;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur Fagotto Christophe, demeurant 19, rue principale à Breistroff-la-Grande (F-57570), en qualité de gérant administratif de la société, à compter du 14 décembre 2006 et pour une durée illimitée.

Monsieur Fagotto Christophe déclare accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié.

Monsieur Francesco Zeponi, demeurant 70-72A, Cité Emile Mayrisch L-3855 Schifflange, est maintenu en qualité de gérant technique pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un seul gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h20, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les associés et le Président de séance.

*Pour VASCO INVEST S.A.*

F. Zeponi / N. Meisch / C. Fagotto

Référence de publication: 2007078213/597/45.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07356. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Arholma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.778.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078220/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10516. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Satofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.471.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 17 mai 2007 à 14 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gérard Benichou, 23 Hillel St, IL-94581 Jerusalem (Israël) a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Monsieur Max Saghroun, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 25/27, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg a été nommé comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Max Saghroun, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 25/27, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 17 mai 2007 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Max Saghroun, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 25/27, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg;

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Max Saghroun aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 17 mai 2007.

Pour SATOFI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007078496/768/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Varmdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078223/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10523. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Lehwood International Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.956.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078231/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10542. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Lehwood Ventures S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078233/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10541. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Stallion Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 54.493.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2007*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078450/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 560.325,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.853.

Le bilan pour la période du 20 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078238/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10540. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Fragaria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.907.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078240/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10539. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Norccron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078243/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10537. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Mamimama Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 45.749.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 mai 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078501/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Kottla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.922.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078247/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10536. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Nola Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078251/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10531. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Aspius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078253/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10529. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**RECIP Infection SNC, Société en nom collectif,  
(anc. GLIMS & FLERIE SNC).**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 123.397.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 2007*

L'Assemblée a décidé de modifier la raison sociale de la Société en GLIMS & FLERIE SNC.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007078494/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Marstrand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 97.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078255/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10526. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Rushmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.953.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078256/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10525. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Tubco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078258/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10524. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Reinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.217.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 mai 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078502/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.465.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour HEAVY TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2007078314/6941/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01428. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Pascal Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in his capacity as special proxy holder of MD MEZZANINE S.A., SICAR, a public limited company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Philippe III, L-2340 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of July 7, 2005, published in the Mémorial C, number 1198 of November 12, 2005, the articles of incorporation of which have last been amended for the last time by deed of the same undersigned notary dated 15 January 2007, comprising a fully restatement of the Company's Articles of Incorporation, its publication was made in the Mémorial C on 7 February 2007, number 128, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.277 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by respective resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on December 6, 2006, December 13, 2006, December 21 2006, December 27, 2006, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is set at two million one hundred thirty-three thousand one hundred eighty euros (EUR 2,133,180.-) divided into two hundred nine thousand three hundred fifteen (209,315) Class A shares, three thousand six hundred ninety-one (3,691) Class B shares, and three hundred and twelve (312) Class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euros (EUR 10.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euros (EUR 500,000,000.-) to be divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares, each with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article five (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of December 6, 2006, December 13, 2006, December 21 2006, December 27, 2006, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, has decided several increases of the issued share capital by a total amount forty-eight thousand eighty euros (EUR 48,080.-) by the creation of four thousand eight hundred eight (4,808) new Class A shares, each share with a par value of ten euros (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, each time with effect on the respective dates of the Board meetings,

- in its meeting of December 6, 2006 has issued, and accepted the subscription of two thousand five hundred ninety (2,590) new Class A shares;

- in its meeting of December 13, 2006 has issued, and accepted the subscription of five hundred one (501) new Class A shares;

- in its meeting of December 21, 2006 has issued, and accepted the subscription of one hundred fifty-nine (159) new Class A shares;

- in its meeting of December 27, 2006 has issued, and accepted the subscription of one thousand five hundred fifty-eight (1,558) new Class A shares.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash each time at the relevant date of subscription and issue, together with an issue premium in the

amount of four million seven hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty euro (4,759,920.- EUR) so that the total amount of four million eight hundred eight thousand euro (4,808,000.-EUR) has been at the entire and free disposal of the Company, each time at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VIII. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at two million hundred eighty-one thousand two hundred sixty euros (2,181,260.- EUR) divided into two hundred fourteen thousand hundred twenty-three (214,123) Class A shares, three thousand six hundred ninety-one (3,691) Class B shares and three hundred twelve (312) Class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up. The minimum capital of the Company after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a «SICAR») shall be one million euros (EUR 1,000,000.-).»

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

#### *Declaration*

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Pascal Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MD MEZZANINE S.A., SICAR, une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1198 du 12 novembre 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2007, suivant acte du même notaire soussigné, acte comprenant une refonte complète des statuts de la Société, la publication au Mémorial C dudit acte étant faite le 7 février 2007, numéro 128, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.277 (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par huit différentes résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date des 6 décembre 2006, 13 décembre 2006, 21 décembre 2006 et 27 décembre 2006; un extrait desdites résolutions, après avoir été signé et paraphé par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions cent trente-trois mille cent quatre-vingts euros (EUR 2.133.180,-) représenté par deux cent neuf mille trois cent quinze (209.315) actions de Catégorie A, trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de Catégorie B, et trois cent douze (312) actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et étant entièrement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article cinq (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions des 6 décembre 2006, 13 décembre 2006, 21 décembre 2006 et 27 décembre 2006 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, a décidé plusieurs augmentations du capital social souscrit à concurrence de quarante-huit mille quatre-vingts euros (EUR 48.080,-) par la création et l'émission de quatre mille huit cent huit (4.808) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.



IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, chaque fois avec effet aux dates respectives de réunions du Conseil d'Administration,

- lors de sa réunion du 6 décembre 2006 a émis et accepté la souscription de deux mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.590) nouvelles actions de Catégorie A;

- tel que décrit dans le procès-verbal du 13 décembre 2006, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de cinq cent et une (501) nouvelles actions de Catégorie A;

- tel que décrit dans le procès-verbal du 21 décembre 2006, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de cent cinquante-neuf (159) nouvelles actions de Catégorie A;

- tel que décrit dans le procès-verbal du 27 décembre 2006, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de mille cinq cent cinquante-huit (1.558) nouvelles actions de Catégorie A.

V.- Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt euros (4.759.920,- EUR), par apports en numéraire, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale de quatre millions huit cent huit mille euros (4.808.000,- EUR) a été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante euros (2.181.260,- EUR) représenté par deux cent quatorze mille cent vingt-trois (214.123) actions de Catégorie A, trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de Catégorie B et trois cent douze (312) actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée. Le capital minimal de la Société, suite à une période de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société en tant que société d'investissement en capital risque, devra s'élever à un million d'euro (EUR 1.000.000,-).»

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui a personnellement connaissance de la langue anglaise déclare que sur la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007. Relation: EAC/2007/4289. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007078726/239/146.

(070086579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

### **Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.466.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2007078315/6941/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01424. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Ducat Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 51.175.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078317/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08056. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**MC Immo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.402.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2007*

L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007078448/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Sealease, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 115.385.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 février 2007*

1. L'assemblée acte les démissions de Monsieur David Franeau, Monsieur Bryan Whitnack, Monsieur Michel Engels et de la société C+INVESTMENTS de leur fonction d'Administrateurs de la société.

2. L'assemblée décide de nommer comme administrateur avec effet immédiat la société MAGMA CONSULT SPRL, ayant son siège social au 130, Chaussée de Boitsfort, B-1170 Watrmael-Boitsfort.

Le mandat de l'administrateur nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire se tenant en l'an 2012.

Pour extrait conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078458/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Eurx Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 103.713.

—  
Par résolutions du 24 avril 2007, l'associé unique du gérant commandité de la Société a décidé de changer la dénomination de celui-ci de WAFRA/AREF EUROPEAN REAL PROPERTY S.à r.l. en EURX S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007078459/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Casework S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7237 Walferdange, 72, rue Jean Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 39.990.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée du 27 avril 2007*

- La société ACCOFIN SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE S.à r.l. est révoquée en tant que Commissaire aux Comptes  
- La société E.F.L.EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de la société ACCOFIN SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE S.à r.l. Le mandat de E.F.L.EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.à r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Pour extrait conforme et sincère  
CASEWORK S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007078462/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Dow & Beha Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.720.

—  
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

DOW ET BEA FINANCIAL HOLDING s.a., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, siège dénoncé depuis le 12 décembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.720,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Philippe-Fitzpatrick Onimus, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître P.-F. Onimus

*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007078478/1537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Luciola Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 50.082.

—  
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

LUCIOLA EUROPE Sàrl, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, siège dénoncé le 22 août 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.082,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Philippe-Fitzpatrick Onimus, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître P.-F. Onimus

*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007078480/1537/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.403.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Pascal Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of AXA MEZZANINE I S.A., SICAR, a public limited company (a société anonyme), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of May 3, 2005, published in the Mémorial C, n° 1044 of October 15, 2005, the articles of incorporation of which have last been amended for the last time by deed of the same undersigned notary dated 15 January 2007, comprising a fully restatement of the Company's Articles of Incorporation, its publication was made in the Mémorial C on 7 February 2007, number 129, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.403 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on December 27 2006, an excerpt of the resolution, signed in varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at one million four hundred thirteen thousand two hundred euros (EUR 1,413,200.-) divided into one hundred thirty-seven thousand three hundred seventeen (137,317) Class A shares, three thousand six hundred ninety-one (3,691) Class B shares, and three hundred and twelve (312) Class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euros (EUR 10.-) all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euros (EUR 500,000,000.-) to be divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares, each with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article five (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of December 27 2006, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by a total amount of seventeen thousand six hundred sixty euros (EUR 17,660.-) by the creation of one thousand seven hundred sixty-six (1,766) new Class A shares, each share with a par value of ten euros (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of December 27 2006, has issued, and accepted the subscription of one thousand seven hundred sixty-six (1,766) new Class A shares, together with a total share premium of one million seven hundred forty-eight thousand three hundred forty euros (EUR 1,748,340.-);

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash, at the relevant date of subscription and issue, the total amount of one million seven hundred sixty-six thousand euros (EUR 1,766,000.-) has been at the entire and free disposal of the Company each time at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one million four hundred thirty thousand eight hundred sixty euros (1,430,860.- EUR) divided into one hundred thirty-nine thousand eighty-three (139,083) class A shares, three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B shares and three hundred twelve (312) class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up. The minimum capital of the Company after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a «SICAR») shall be one million euros (EUR 1,000,000.-).»

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

#### *Declaration*

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Pascal Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AXA MEZZANINE S.A., SICAR, une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée le 31 mai 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1044 le 15 octobre 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2007, suivant acte du même notaire soussigné, acte comprenant une refonte complète des statuts de la Société, la publication au Mémorial C dudit acte étant faite le 7 février 2007, numéro 129, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.403 (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par la résolution adoptée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 27 décembre 2006, un extrait de ladite résolution, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million quatre cent treize mille deux cents euros (EUR 1.413.200,-) représenté par cent trente-sept mille trois cent dix-sept (137.317) actions de Catégorie A, trois mille six

cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de Catégorie B et trois cent douze (312) actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) ces actions étant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf million neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article cinq (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 27 décembre 2006 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de dix-sept mille six cent soixante euros (EUR 17.660,-) par la création et l'émission de mille sept cent soixante-six (1.766) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 27 décembre 2006 a émis et accepté la souscription de mille sept cent soixante-six (1.766) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale d'un million sept cent quarante-huit mille trois cent quarante euros (EUR 1.748.340,-)

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par apports en numéraire, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale d'un million sept cent soixante-six mille euros (EUR 1.766.000,-) a été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre cent trente mille huit cent soixante euros (1.430.860,- EUR) représenté par cent trente-neuf mille quatre-vingt-trois (139.083) actions de Catégorie A, trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de Catégorie B et trois cent douze (312) actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée. Le capital minimal de la Société, suite à une période de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société en tant que société d'investissement en capital risque, devra s'élever à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).»

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui a personnellement connaissance de la langue anglaise déclare que sur la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007, Relation: EAC/2007/4296. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007078725/239/127.

(070086581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

#### **Sohopar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.502.

#### EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

SOHOPAR s.a. avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, siège dénoncé le 9 décembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.502,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Philippe-Fitzpatrick Onimus, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître P.-F. Onimus  
*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007078481/1537/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

### **Tabata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.536.

#### — EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

TABATA s.a.. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, siège dénoncé le 12 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.536,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Philippe-Fitzpatrick Onimus, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître P.-F. Onimus  
*Le liquidateur, Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2007078482/1537/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

### **AstraZeneca Infection SNC, Société en nom collectif.**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.397.

Il ressort d'une convention de cession du 31 mai 2007 que les 120 parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 29 juin 2007 par AstraZeneca AB à hauteur de 6 parts sociales et par ASTRA PHARMACEUTICALS AB à hauteur de 114 parts sociales aux sociétés suivantes:

- RECIP PHARMA AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Bränningevägen 12, 120 54 Årsta (Suède), (Registre de commerce n ° SE-556498-8425), acquéreuse de 119 parts sociales;

- RECIP STRÄNGNÄS AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Mariefredsvägen 35, 645 41 Strängnäs (Suède), (Registre de commerce n ° SE-556666-8231), acquéreuse de 1 part sociale.

(ensemble les «Acquéreurs»)

Les Acquéreurs sont les seuls associés de la Société à compter du 29 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

La société

Signatures

Référence de publication: 2007078487/7280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00443C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**FacE Façade Engineering MC Krak Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7465 Nommern, 24, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 99.413.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Krak

Le gérant

Référence de publication: 2007078485/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2007, réf. DSO-CF00262. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070085521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**RECIP Infection SNC, Société en nom collectif,  
(anc. AstraZeneca Infection SNC).**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.397.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 2007*

L'Assemblée a décidé;

1. de modifier la raison sociale de la Société en RECIP INFECTION SNC,
2. d'accepter la démission de Monsieur Jan-Olof Jacke et Monsieur Paul van Baarle en tant que Gérants avec effet immédiat,
3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007078488/7280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Essential Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 64.426.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078560/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10229. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---